



No de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LA HAUTE-CÔTE-NORD
MUNICIPALITÉ DES ESCOUMINS**

À une séance en ajournement du Conseil municipal de la Municipalité des Escoumins tenue le 9 mars 2017 à 19h00 heures au lieu ordinaire des réunions du Conseil (Hôtel de Ville) et à laquelle étaient présents : Madame Karine Roussel, Madame Claudette Roussel, Madame Line Boulianne, Madame Marie-Lise Poitras et Monsieur Denis Morin tous membres du Conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur André Desrosiers maire.

Est absente : Madame Claudine Roussel

Ouverture de la séance à 19h05 heures

Madame Andrée Lessard, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

ORDRE DU JOUR

1.0 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE : PRÉSENCES

2.0 ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAUX

2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

6.0 URBANISME

6.2 Demande d'amendement aux règlements d'urbanisme de Madame Sylvie Nadeau zone 19-H du plan de zonage

17.0 AFFAIRES NOUVELLES

- 17.1 Demande de collaboration/ Table locale de concertation des aînés de la Haute-Côte-Nord
- 17.7 Offre de services/ Évaluation et suivi intérimaire des installations de production d'eau potable
- 17.8 Contribution annuelle – Entente services aux sinistrés – Croix-Rouge Canadienne
- 17.9 Nomination représentants de la municipalité des Escoumins/ Conseil d'administration de la Corporation de Gestion de la Rivière à Saumons
- 17.10 Demande d'amendement aux règlements de zonage de Monsieur André Brisson
- 17.11 Dépôt/ Ministère des Transports du Québec/ Contrat d'entretien d'hiver – Rue du Quai
- 17.12 Dépôt/ Ministère des Transports – Demande d'acquisition
- 17.13 Dépôt/ Ministère des Transports – Transport de matières dangereuses sur le territoire de la municipalité des Escoumins
- 17.14 Dépôt/ Bulletin du réseau des Villages-relais



No de résolution
ou annotation

18.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

20.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'ouverture de la séance est faite à 19h05 heures par Monsieur André Desrosiers, maire et il constate que le quorum est respecté.

Monsieur Sarto Simard, directeur de l'urbanisme, assiste également à cette séance pour expliquer les points relatifs au Service de l'urbanisme.

N° 17-03-055

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Marie-Lise Poitras
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que remis à tous les membres présents;

N° 17-03-056

DEMANDE D'AMENDEMENT AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME DE MADAME SYLVIE NADEAU ZONE 19-H DU PLAN DE ZONAGE

ATTENDU le plan-projet de lotissement préparé par Monsieur Yan Chamberland, arpenteur-géomètre pour le remplacement cadastral du Lot 5 564 667 du cadastre du Québec propriété de Madame Sylvie Nadeau;

ATTENDU la demande déposée le 2 février 2017 par Madame Sylvie Nadeau ayant pour objet de requérir une modification du règlement de zonage et à cette fin, la création d'une nouvelle zone à même une partie des zones 19-H et 18-P et autoriser pour des terrains non desservis, l'usage d'habitation unifamiliale isolée et résidence de villégiature;

ATTENDU QUE le Conseil juge opportun d'acquiescer à la présente demande dans le contexte que ce projet s'inscrit dans une dynamique de villégiature périurbaine permettant de diversifier l'offre résidentielle;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Marie-Lise Poitras
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil souscrive à la demande de modification au règlement de zonage de Madame Sylvie Nadeau ayant pour objet de créer une nouvelle zone à même une partie des zones 19-H et 18-P du plan de zonage, de même que la modification du règlement de lotissement de façon à prévoir les normes de lotissement ainsi que le règlement relatif aux permis et certificats, lesquelles modifications sont conditionnelles à l'adoption et l'entrée en vigueur des règlements d'amendement et à cette fin, l'émission d'un certificat de conformité au schéma d'aménagement de la MRC de La Haute-Côte-Nord;



No de résolution
ou annotation

N° 17-03-057

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins
QUE le Conseil mandate Monsieur Jean-Yves Bouchard, urbaniste,
pour la préparation des projets de règlement d'amendement aux
règlements d'urbanisme;

QUE la présente modification au règlement de zonage émise sous
réserve que les raccordements au réseau d'aqueduc soient effectués
en conformité à la réglementation et politique en vigueur et aux
autorisations émises par la municipalité.

**DEMANDE DE COLLABORATION/ TABLE LOCALE DE
CONCERTATION DES AÎNÉS DE LA HAUTE-CÔTE-NORD**

ATTENDU QUE la Table de concertation des aînés de la Haute-Côte-
Nord en collaboration avec le Centre d'action bénévole le Nordest
présentera cet automne la pièce de théâtre « Pas de vacances pour les
anges »;

ATTENDU QUE cette production permet de sensibiliser l'ensemble de la
population sur l'importance de prendre soin de nos aidants qui sont des
éléments clés de notre société. Une main d'œuvre précieuse, dévouée,
souvent laissée à elle-même et qui mérite qu'on prenne du temps pour
elle;

ATTENDU QUE la représentation aura lieu en octobre prochain aux
Escoumins et que le coût d'entrée sera minime. Les aidants naturels et
leurs proches seront également invités ainsi que toute la population, car
la cause des aidants naturels touche tout le monde;

ATTENDU QUE la Table locale de concertation des aînés de la Haute-
Côte-Nord souhaiterait que la municipalité des Escoumins accepte de
collaborer au projet par une participation financière;

ATTENDU QUE la pièce de théâtre sera présentée à la salle
multifonctionnelle des Escoumins;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Marie-Lise Poitras
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil accepte de collaborer au projet sous forme financière
pour la présentation de la pièce de théâtre « Pas de vacances pour les
anges » organisée par la Table locale de concertation des aînés ainsi
que le Centre d'action bénévole le Nordest de Forestville;

ATTENDU QUE la municipalité des Escoumins souhaite recevoir de
l'information supplémentaire afin d'en connaître davantage sur le
projet.

N° 17-03-058

**OFFRE DE SERVICES/ ÉVALUATION ET SUIVI INTÉrimAIRE
DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION D'EAU POTABLE**

ATTENDU QUE Madame Caroline Gagnon, directrice des travaux
publics, a procédé à une demande d'offre de services auprès de la firme
AXOR Experts-Conseils concernant la production des quatre rapports
trimestriels sur les installations d'eau potable pour l'année 2017;

ATTENDU l'offre de services de la firme AXOR Experts-Conseils au
montant de 2200 \$ (deux mille deux cents dollars) taxes incluses;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Morin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil «que»

N° 17-03-059

**CONTRIBUTION ANNUELLE – ENTENTE SERVICES AUX
SINISTRÉS – CROIX-ROUGE CANADIENNE**

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Karine Roussel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise le paiement de la contribution annuelle de l'entente de l'assistance humanitaire aux personnes sinistrées avec la Croix-Rouge Canadienne Québec incluant les services lors des sinistres mineurs et majeurs et autorise le paiement des frais au montant de 309.92 \$ (trois cent neuf dollars et quatre-vingt-douze cents) pour la contribution annuelle de 2017-2018.

N° 17-03-060

**NOMINATION REPRÉSENTANTS DE LA MUNICIPALITÉ DES
ESCOUMINS/ CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA
CORPORATION DE GESTION DE LA RIVIÈRE À SAUMONS**

ATTENDU QUE la municipalité des Escoumins doit nommer 2 représentants afin de siéger au conseil d'administration de la Corporation de Gestion de la Rivière à Saumons;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Morin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil nomme messieurs Yannick Tremblay et Pierre Beaulieu comme représentants de la municipalité des Escoumins afin de siéger au conseil d'administration de la Corporation de Gestion de la Rivière à Saumons.

N° 17-03-061

**DEMANDE D'AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE DE
MONSIEUR ANDRÉ BRISSON – ZONE 29-H DU PLAN DE
ZONAGE**

ATTENDU la demande déposée le 8 mars 2017 par Monsieur André Brisson ayant pour objet de requérir une modification du règlement de zonage et à cette fin, une modification de l'article 14.4.2 de façon à prévoir qu'un usage dérogatoire peut être changé pour un autre usage dérogatoire, pourvu que le nouvel usage appartienne à la même classe d'usage que l'ancien;

ATTENDU QUE le Conseil juge opportun d'acquiescer à la présente demande dans le contexte que cette disposition portant sur le changement d'un usage dérogatoire protégé par droits acquis s'avère trop restrictive;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Marie-Lise Poitras
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil souscrive à la demande de modification au règlement de zonage de Monsieur André Brisson ayant pour objet de prévoir qu'un usage dérogatoire peut être changé pour un autre usage dérogatoire, pourvu que le nouvel usage appartienne à la même classe d'usage que l'ancien, laquelle modification est conditionnelle à l'adoption et l'entrée



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins en vigueur d'un règlement d'amendement et à cette fin, l'émission d'un certificat de conformité au schéma d'aménagement de la MRC de La Haute-Côte-Nord;

QUE le Conseil mandate Monsieur Jean-Yves Bouchard, urbaniste, dans le but d'intégrer cette modification au projet de règlement d'amendement au règlement de zonage.

**** DÉPÔT**

MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC/ CONTRAT D'ENTRETIEN D'HIVER – RUE DU QUAI

**** DÉPÔT**

MINISTÈRE DES TRANSPORTS – DEMANDE D'ACQUISITION

**** DÉPÔT**

MINISTÈRE DES TRANSPORTS – TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DES ESCOUMINS

**** DÉPÔT**

BULLETIN DU RÉSEAU DES VILLAGES-RELAIS

N° 17-03-062

CLÔTURE DE LA SEANCE

À 19h50 l'ordre du jour étant épuisé :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Karine Roussel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

DE LEVER la présente séance.

Présence des citoyens : **0**



**André Desrosiers,
Maire**



**Andrée Lessard, Directrice générale et
secrétaire-trésorière**

Je, André Desrosiers, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.